Conditions générales de vente — SquaredSphere PRO

Dernière mise à jour : 28 octobre 2026 · Version 1.5 — articles 3, 4, 6, 15, 17, 18 et 19 : protection des consommateurs précisée (aucun paiement dans les 7 jours d'un contrat conclu hors établissement, formulaire de rétractation intégré, exécution anticipée), assurance de responsabilité civile professionnelle, médiateur de la consommation CM2C. Version 1.4 (8 octobre 2026) — article 12 bis.5 : l'assistance est assurée par e-mail et par le formulaire de contact du site. Version 1.3 (15 septembre 2026) — article 12 bis.3 : la résiliation se fait en ligne depuis l'espace Abonnement, sans préavis, avec effet au terme de la période payée ; la voie par e-mail, avec préavis de sept jours, reste ouverte

> **Préambule.** Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations, produits numériques, contenus photographiques et vidéo, contenus générés ou assistés par intelligence artificielle, manuels PDF et services de conseil fournis par **Grégory DURA** E.I., exerçant sous la dénomination commerciale **SquaredSphere PRO** (ci-après « le Prestataire »), à toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») passant commande ou achetant un livrable proposé via le site squaredspherepro.com. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Sommaire

1. Objet et champ d'application
2. Définitions
3. Devis et commande
4. Prix et paiement
5. Délais et obligations
6. Livrables et recette
7. Photographies et reportages
8. Contenus générés ou assistés par IA
9. Vidéos et contenus audiovisuels
10. Création et maintenance de sites web
11. Manuels PDF et guides numériques
12. Prestations de conseil et coaching · 12 bis — Abonnement Renovacio
13. Confidentialité et données
14. Propriété intellectuelle
15. Responsabilité et garanties
16. Force majeure
17. Résiliation
18. Droit de rétractation (consommateurs)
19. Litiges, médiation, droit applicable

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre le Prestataire et tout Client (professionnel ou consommateur) pour l'ensemble des prestations suivantes : audit travaux, pilotage de chantier, conseil stratégique BTP, coaching, mise en relation avec des artisans, aide au chiffrage, création et maintenance de sites web, reportages photo et vidéo professionnels, production de contenus rédactionnels (y compris générés ou assistés par intelligence artificielle), vente de manuels PDF et guides numériques.

Toute dérogation aux présentes CGV doit faire l'objet d'un accord écrit préalable signé des deux parties. Les CGV du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, ne s'appliquent pas, sauf acceptation expresse et écrite du Prestataire.

Article 2 — Définitions

- **Prestation** : tout service commandé par le Client (conseil, audit, coaching, shooting photo, création de contenu, etc.).
- **Produit numérique** : tout fichier livré sous forme dématérialisée (manuel PDF, photos, vidéos, site web).
- **Livrable** : le résultat tangible (fichier, rapport, image, code, document) remis au Client à l'issue d'une Prestation.
- **Contenu IA** : tout texte, image ou vidéo dont tout ou partie a été généré ou substantiellement modifié à l'aide d'un système d'intelligence artificielle.

- **Reportage photo/vidéo** : captation sur site, en studio ou en extérieur, et post-production associée (sélection, retouche, étalonnage, montage).

Article 3 — Devis et commande

Toute Prestation sur-mesure fait l'objet d'un devis écrit, détaillant la nature du travail, le prix, les délais, les livrables attendus et, le cas échéant, le calendrier de paiement. Le devis est valable 30 jours à compter de son émission. La commande est formée par la signature du devis, y compris par signature électronique (articles 1366 et 1367 du Code civil). Pour un client professionnel, l'exécution peut être subordonnée au versement de l'acompte prévu au devis.

Pour les produits vendus directement sur la boutique en ligne (manuels PDF, packs), la commande est validée par le règlement intégral au moment de l'achat. Un e-mail de confirmation tient lieu de preuve de commande.

Article 4 — Prix et paiement

Les prix sont indiqués en euros, nets de taxe : TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Modalités pour les prestations sur-mesure :

- Clients professionnels : acompte de **30 à 50 %** à la commande, selon le volume de la mission.
- Clients consommateurs : l'échéancier figure au devis. Pour un contrat conclu hors établissement, aucun paiement ne peut être exigé ni reçu avant l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la signature (article L.221-10 du Code de la consommation).
- Solde dû à la livraison, sauf échéancier spécifique prévu au devis.
- Paiement par virement bancaire, prélèvement ou tout autre moyen convenu. Les espèces ne sont acceptées qu'en-deçà des plafonds légaux.

Modalités pour les produits numériques de la boutique :

- Paiement intégral à la commande par carte bancaire (Stripe) ou virement.
- Livraison du lien de téléchargement par e-mail, après encaissement effectif.

Retard de paiement (clients professionnels) :

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable : (i) l'application de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, (ii) une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture, (iii) la suspension immédiate des Prestations en cours.

> **Note B2C.** Les pénalités ci-dessus ne s'appliquent pas aux consommateurs. Pour les particuliers, seuls les intérêts au taux légal peuvent être réclamés en cas de retard, sans indemnité forfaitaire.

Article 5 — Délais et obligations du Client

Les délais annoncés sont communiqués à titre indicatif. Ils courent à compter de la réception de l'acompte *et* de l'ensemble des éléments nécessaires à l'exécution (briefs, accès, informations, autorisations, visuels, etc.).

Le Client s'engage à :

- Fournir dans les délais convenus tous les éléments, informations et accès nécessaires à la réalisation de la Prestation.
- Répondre aux sollicitations du Prestataire dans un délai raisonnable (5 jours ouvrés maximum par défaut).
- Désigner un interlocuteur unique, décisionnaire, pour toute la durée de la mission.
- Respecter les règles de sécurité applicables sur les sites où des interventions (chantier, audit, shooting) ont lieu.

Tout retard imputable au Client entraîne un décalage équivalent des délais de livraison, sans que le Client ne puisse invoquer ce retard pour demander une réduction de prix ou la résiliation.

Article 6 — Livrables et recette

Chaque livrable fait l'objet d'une validation par le Client dans un délai de **7 jours ouvrés** à compter de sa remise. À défaut de retour écrit dans ce délai, le livrable est réputé accepté sans réserve. Pour un client consommateur, cette acceptation ne le prive pas des garanties légales, notamment de la garantie légale de conformité.

Les demandes de modification doivent être formulées par écrit, groupées et précises. Chaque Prestation inclut par défaut **deux (2) cycles de retouches ou corrections**. Au-delà, toute demande supplémentaire fait l'objet d'un avenant ou d'une facturation au temps passé (taux horaire communiqué au devis).

Article 7 — Photographies et reportages (reportage chantier, équipe, réalisations)

7.1 Nature de la prestation

Les reportages photographiques sont réalisés avec du matériel professionnel (boîtier plein format, optiques fixes et zooms professionnels) et font l'objet d'une post-production complète (sélection, développement RAW sous logiciel professionnel type Adobe Lightroom, retouches ponctuelles).

7.2 Nombre de photos livrées

Le nombre de photos finales livrées est précisé au devis (par défaut : entre 30 et 80 photos retouchées par demi-journée de shooting). Les photos sont livrées au format JPEG haute résolution (format web additionnel sur demande). Les fichiers RAW originaux ne sont pas communiqués, sauf option spécifique facturée en supplément.

7.3 Droit à l'image des personnes

Le Client s'engage à recueillir, préalablement au shooting, les autorisations écrites de droit à l'image de toutes les personnes identifiables sur les photos (salariés, sous-traitants, clients, tiers présents sur le site). Le Prestataire fournit, sur demande, un modèle type d'autorisation. Le Prestataire ne peut être tenu responsable d'un défaut d'autorisation imputable au Client.

7.4 Droit à l'image des biens

Le Client garantit qu'il dispose des droits nécessaires pour faire photographier les biens, locaux, chantiers et réalisations concernés, et qu'aucune clause contractuelle ne l'interdit (notamment vis-à-vis de maîtres d'ouvrage, propriétaires ou architectes).

7.5 Sécurité sur chantier

Le Client fournit au Prestataire les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires si ceux-ci ne sont pas déjà possédés (casque, gilet, chaussures de sécurité, lunettes). Le Client informe le Prestataire des règles de sécurité spécifiques au site. Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou d'interrompre une prestation si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, sans que cette interruption ne donne lieu à remboursement.

7.6 Conditions de shooting, report et annulation

En cas de météo défavorable rendant le shooting extérieur impossible, ou d'indisponibilité du site, la séance est reprogrammée à date convenue. Toute annulation à l'initiative du Client moins de 48h avant la séance entraîne la facturation de 50% du montant prévu ; moins de 24h avant, 100%.

7.7 Cession des droits d'auteur

Sauf stipulation contraire au devis, la cession des droits consentie au Client est une **licence d'utilisation non exclusive**, pour une durée de cinq (5) ans, pour les usages suivants : site internet du Client, réseaux sociaux du Client, supports marketing et commerciaux du Client (flyers, plaquettes, devis, newsletters), communication interne. Toute autre utilisation (notamment revente, licence à des tiers, utilisation par des entités liées non mentionnées au devis) fait l'objet d'une cession complémentaire payante.

Le Prestataire conserve l'intégralité de ses droits d'auteur sur les photographies. Il peut utiliser les photographies (hors situations expressément désignées confidentielles) à des fins de promotion de son propre portfolio (site, réseaux sociaux, book client), sauf opposition écrite du Client formulée avant la livraison.

7.8 Crédits photo

Sauf dispense écrite, les photographies diffusées par le Client doivent être accompagnées, lorsque le support le permet, de la mention « © Gregory DURA — SquaredSphere PRO » ou d'un crédit équivalent.

Article 8 — Contenus générés ou assistés par intelligence artificielle

8.1 Transparence

Certains contenus produits par le Prestataire (textes, visuels d'illustration, maquettes conceptuelles, voix off, illustrations de blog) peuvent être générés ou substantiellement modifiés à l'aide d'outils d'intelligence artificielle générative. Conformément au **Règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle (AI Act)** et aux obligations de transparence applicables, le Prestataire s'engage à :

- Signaler clairement, dans le devis ou le livrable, les contenus générés par IA, notamment les deep-fakes, les images de synthèse de personnes et les textes journalistiques.
- Ne jamais présenter un contenu IA comme un reportage photographique réel ou un témoignage authentique.
- Distinguer sans ambiguïté, dans les livrables mixtes, les éléments « réels » (photos prises sur site, témoignages réels) des éléments « de synthèse » (visuels de mise en scène générés, illustrations conceptuelles).

8.2 Utilisation autorisée

L'IA peut être utilisée, sur demande ou avec l'accord du Client, pour : rédaction d'articles de blog, descriptions produits, illustrations conceptuelles de hero sections, images d'ambiance non-photographiques, voix off pour vidéos, optimisation SEO, traduction. Toute mission d'IA est mentionnée au devis.

8.3 Utilisation interdite

Le Prestataire s'interdit expressément :

- De générer des images présentant le Client, ses salariés, ses clients ou des tiers identifiables sans consentement écrit exprès.
- De créer de faux témoignages clients, fausses citations ou faux avis.

8.3 bis Dérogation temporaire, limitée aux supports du Prestataire

Par dérogation à l'article 8.3, et **à titre exceptionnel et provisoire**, le Prestataire s'autorise à illustrer ses propres supports de démonstration — site vitrine, pages « projets types », publications — au moyen de visuels de synthèse, à la double condition suivante : ces visuels sont signalés comme rendus d'intention par une mention lisible et adjacente, et ils ne sont accompagnés d'aucune affirmation présentant le projet comme un chantier livré identifiable.

Cette dérogation prend fin dès la constitution d'un fonds photographique propre suffisant. **Elle ne s'étend en aucun cas aux livrables commandés par un Client** : les reportages de chantier, réalisations et avant/après facturés au Client font l'objet de prises de vue réelles, réalisées sur site, sans exception.

8.4 Droits de propriété intellectuelle sur les contenus IA

Le Client est informé que le statut juridique des œuvres générées par IA est à ce jour incertain en droit français et européen. Les contenus purement générés par IA peuvent ne pas bénéficier de la protection du droit d'auteur. Le Prestataire ne garantit pas l'originalité absolue ni l'exclusivité des contenus générés par IA : il est possible qu'un contenu similaire soit généré indépendamment pour un tiers. Le Client accepte cette limite et renonce à toute action de ce chef.

8.5 Garantie d'absence de violation

Le Prestataire utilise des outils d'IA dont les conditions d'utilisation permettent un usage commercial. Il met en œuvre les vérifications raisonnables pour éviter les sorties manifestement contrefaisantes. Toutefois, compte tenu de la nature même des systèmes d'IA, la garantie d'absence totale de similarité avec une œuvre préexistante ne peut être absolue.

Article 9 — Vidéos et contenus audiovisuels

Les prestations vidéo (témoignages, vidéos explicatives, films de chantier, vidéos pédagogiques) sont régies par les mêmes principes que les photographies (articles 7.1 à 7.8). S'y ajoutent :

- La durée, le format final (16/9, 9/16), la résolution (HD, 4K) et le nombre de montages livrés sont précisés au devis.
- Les musiques utilisées sont libres de droits ou couvertes par une licence commerciale (Artlist, Epidemic Sound, etc.). Le Client ne peut pas extraire la musique du montage pour un usage séparé.
- Si une voix off est générée par IA, une mention « voix de synthèse » est ajoutée aux crédits ou au descriptif.

Article 10 — Création et maintenance de sites web

10.1 Prestation de création

La création d'un site web inclut : recueil du besoin, arborescence, design sur-mesure (responsive), développement, intégration des contenus fournis par le Client, paramétrage SEO de base, mise en ligne, formation à l'administration (lorsque prévue).

10.2 Hébergement et noms de domaine

L'hébergement et l'enregistrement des noms de domaine sont soit inclus dans l'abonnement de maintenance, soit souscrits directement par le Client. Dans ce second cas, le Client reste seul propriétaire du nom de domaine et responsable de son renouvellement.

10.3 Maintenance

Un contrat de maintenance distinct, précisant la périodicité des sauvegardes, les mises à jour techniques, le niveau de support (SLA), les actions SEO et la production de contenu, peut être conclu. À défaut, aucune obligation de maintenance n'est due après la livraison et la recette.

10.4 Transfert de propriété

Le code source et les fichiers de design sont transférés au Client après règlement intégral, sous réserve des composants tiers (librairies open source soumises à leur licence propre, plugins sous abonnement, polices sous licence tierce).

Article 11 — Manuels PDF, guides numériques et produits digitaux

11.1 Licence personnelle

L'achat d'un manuel ou guide numérique confère au Client une licence personnelle, non exclusive et non transférable d'utilisation, limitée à son usage interne (pour les professionnels) ou à son usage personnel (pour les particuliers). Sont expressément interdits : la revente, la diffusion publique, la mise à disposition sur un site, le partage avec des tiers (hors foyer ou salariés de l'entité acheteuse), la modification en vue d'une exploitation commerciale.

11.2 Mises à jour

Toute mise à jour majeure d'un manuel est envoyée gratuitement par e-mail aux acheteurs antérieurs, pendant une durée de **douze (12) mois** à compter de l'achat.

11.3 Support post-achat

Chaque manuel inclut 30 minutes de conseil post-achat (visio ou téléphone), à utiliser dans les 90 jours suivant l'achat. Ce support est personnel et non cessible.

11.4 Remboursement exceptionnel

Les manuels sont des contenus numériques livrés immédiatement. Le Client a expressément demandé le démarrage immédiat de l'exécution et renoncé à son droit de rétractation (voir article 18 et article L.221-28, 13° du Code de la consommation) : **aucun remboursement n'est dû de plein droit**.

Le Prestataire peut néanmoins accorder un remboursement **à titre exceptionnel**, sur demande motivée adressée par e-mail à contact@squaredspherepro.com dans un délai de **quatorze (14) jours** suivant l'achat.

Chaque demande est appréciée au cas par cas. En cas d'accord, le remboursement intervient dans un délai de quatorze (14) jours et l'accès au manuel est révoqué.

Article 12 — Prestations de conseil, audit et coaching

Les prestations de conseil, audit et coaching relèvent d'une **obligation de moyens** et non d'une obligation de résultat. Le Prestataire met en œuvre son savoir-faire, son expérience et sa diligence pour atteindre les objectifs fixés au devis, mais ne garantit pas un résultat commercial ou financier spécifique (chiffre d'affaires, nombre de leads, gains de productivité, etc.), ceux-ci dépendant de nombreux facteurs extérieurs.

Les recommandations et rapports remis sont des outils d'aide à la décision : la décision finale et sa mise en œuvre demeurent de la responsabilité exclusive du Client.

Article 12 bis — Abonnement au service en ligne Renovacio™

12 bis.1 Nature du service

Renovacio™ est une application en ligne (logiciel en tant que service) éditée par le Prestataire, accessible à l'adresse renovacio.fr, destinée au suivi d'activité des entreprises du bâtiment : chantiers, visites, devis, dépenses, heures, marges et documents. Renovacio est un outil de gestion interne : il n'émet pas de facture au sens réglementaire et ne se substitue ni à un logiciel de facturation, ni à un expert-comptable, ni à un conseil juridique. Les documents produits le sont sous la seule responsabilité du Client. Renovacio™ est une marque déposée auprès de l'INPI en 2026 ; toute reproduction ou usage du nom, du logo ou des éléments distinctifs de l'application sans autorisation écrite du Prestataire est prohibé.

12 bis.2 Formules, prix et essai

Le service est proposé en trois formules — Starter (1 utilisateur), Pro (3 utilisateurs) et Premium (10 utilisateurs, au-delà sur devis) — dont les prix mensuels en vigueur figurent sur la page squaredspherepro.com/renovacio.html et dans la grille tarifaire. Les prix s'entendent nets, la TVA n'étant pas applicable (franchise en base). Un utilisateur est une personne disposant de ses propres identifiants de connexion. Toute souscription est précédée, sur demande, d'un essai gratuit de trente (30) jours ouvrant l'ensemble des fonctions, sans moyen de paiement requis ; l'essai ne se transforme jamais en abonnement payant sans acte exprès du Client. Les prix peuvent être révisés moyennant un préavis de trente (30) jours notifié par e-mail ; la révision ne s'applique qu'aux périodes postérieures.

12 bis.3 Durée et résiliation

L'abonnement est mensuel, sans engagement de durée : aucune période minimale au-delà du mois souscrit n'est imposée. Il est reconduit tacitement par périodes successives d'un mois. Le Client peut y mettre fin à tout moment, en ligne, depuis son espace Abonnement : la résiliation prend effet au terme de la période mensuelle en cours, sans préavis ni justification. Il peut également résilier par e-mail, moyennant un préavis de sept (7) jours avant ce terme ; une résiliation notifiée par e-mail moins de sept (7) jours avant le terme prend effet à la fin de la période mensuelle suivante. SquaredSphere PRO peut mettre fin à l'abonnement dans les mêmes conditions de préavis. Aucune indemnité de résiliation n'est due et les sommes de la période entamée restent acquises. La date du terme de la période en cours est affichée en permanence dans l'espace Abonnement du Client. En cas d'impayé non régularisé sous quinze (15) jours après relance, l'accès peut être suspendu ; la suspension ne supprime aucune donnée et l'accès est rétabli automatiquement, dans l'état exact où il se trouvait, dès le paiement régularisé. Le Client peut à tout moment se réabonner après une résiliation : il retrouve alors l'intégralité de ses données, de ses chantiers et de ses documents, sans ressaisie, sans frais de réouverture et sans reprise d'ancienneté. Aucune facturation n'intervient pendant la période où l'abonnement est résilié : une interruption volontaire de quelques mois, puis un retour, ne coûte que les mois réellement souscrits. La formule choisie au retour peut différer de la précédente.

12 bis.4 Données du Client

Les données saisies dans Renovacio demeurent la propriété exclusive du Client. Elles restent exportables par le Client pendant **trente-six (36) mois** à compter de la résiliation ou de la fin d'un essai, et sont intégralement restituées en l'état en cas de réabonnement dans ce délai. Un avertissement est adressé par e-mail trente (30) jours avant la suppression. Passé ce délai, les données sont effacées de manière irréversible. Le Client peut à tout moment demander leur suppression anticipée. Elles sont hébergées chez Infomaniak, dans des centres de

données situés en Suisse, pays reconnu adéquat au sens du RGPD. Le Client dispose en permanence, depuis l'application, d'un export en libre-service de ses données sous forme de fichiers structurés (CSV), accessible y compris après la fermeture de l'accès. **Cette durée de trente-six (36) mois est une facilité commerciale et ne constitue pas un service d'archivage légal** : la conservation des pièces que la loi impose au Client — factures, devis signés, pièces comptables, jusqu'à dix (10) ans — relève de sa seule responsabilité, au moyen de l'export mis à sa disposition. Le détail du traitement figure sur la page « Données & confidentialité » de l'application, qui complète l'article 13 des présentes.

12 bis.5 Assistance, documentation et assistant IA

Une assistance technique est assurée par le Prestataire les jours ouvrés, par e-mail à contact@renovacio.fr et par le formulaire de contact du site squaredspherepro.com. Un manuel d'utilisation complet est accessible en ligne depuis l'application et tenu à jour en permanence ; il constitue le premier niveau de réponse. L'application intègre en outre un assistant conversationnel (Reno IA) qui oriente l'utilisateur et répond à la majorité des questions d'usage. Cet assistant fournit une aide et non un conseil juridique, fiscal ou technique : ses réponses ne sauraient engager la responsabilité du Prestataire et il appartient au Client de les vérifier avant toute décision. En raison de son coût d'exploitation, son usage est limité à **cent cinquante (150) questions par mois et par entreprise**, quel que soit le nombre d'utilisateurs ; le compteur est affiché dans l'application et se réinitialise au premier jour de chaque mois. Le dépassement du quota n'affecte aucune autre fonction du service. Ce quota peut être révisé dans les conditions de l'article 12 bis.2.

12 bis.6 Disponibilité et sauvegardes

Le Prestataire s'engage à une obligation de moyens sur la disponibilité du service et procède à des sauvegardes régulières. Les interruptions de maintenance sont, autant que possible, programmées en dehors des heures ouvrées. Le service ne fait pas l'objet d'un engagement de niveau de service (SLA) chiffré ; en cas d'indisponibilité prolongée imputable au Prestataire et supérieure à cinq (5) jours ouvrés consécutifs, le Client peut résilier immédiatement et obtenir le remboursement prorata temporis de la période en cours.

12 bis.7 Obligations du Client

Le Client est responsable de la confidentialité de ses identifiants et de ceux de ses utilisateurs, de l'exactitude des données saisies, et d'un usage du service conforme à la loi — notamment au regard des données personnelles de ses propres clients qu'il y enregistre, pour lesquelles il demeure responsable de traitement. Le compte de chaque utilisateur est personnel ; le partage d'identifiants pour contourner la limite d’utilisateurs constitue un manquement contractuel.

Article 13 — Confidentialité et protection des données

Le Prestataire s'engage à traiter comme strictement confidentielles toutes les informations, documents, données commerciales, financières ou techniques transmis par le Client dans le cadre des Prestations, et à ne pas les divulguer à des tiers sans autorisation écrite préalable, sauf obligation légale.

Les données personnelles collectées sont traitées conformément au RGPD (UE 2016/679). Le Client dispose de droits d'accès, rectification, suppression et portabilité. Pour toute question : contact@squaredspherepro.com. Une réclamation peut être adressée à la CNIL (www.cnil.fr).

Article 14 — Propriété intellectuelle

Les contenus fournis par le Client (textes, logos, photos, marques) restent sa propriété exclusive ; le Client garantit qu'il dispose des droits sur ces éléments et indemnise le Prestataire en cas de recours de tiers.

Les contenus créés par le Prestataire (rapports, manuels, photographies, vidéos, code, design) sont protégés par le droit d'auteur français. La cession ou la licence d'utilisation est précisée aux articles 7, 9, 10 et 11 selon la nature du livrable. À défaut de précision, seule une licence d'usage interne non exclusive est concédée, toute exploitation commerciale externe étant subordonnée à un accord écrit complémentaire.

Article 15 — Responsabilité et garanties

Le Prestataire est tenu d'une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée. Sauf faute lourde ou dol, la responsabilité cumulée du Prestataire, tous préjudices confondus, est

plafonnée au montant effectivement payé par le Client au titre de la Prestation concernée, au cours des douze (12) derniers mois.

Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable des préjudices indirects (perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, atteinte à la réputation, perte de données, etc.).

Le Client reste seul responsable : (i) du contenu qu'il fournit au Prestataire, (ii) des décisions qu'il prend sur la base des recommandations, (iii) de la conformité de son activité aux réglementations en vigueur (urbanisme, construction, sécurité, commerce, etc.).

> **Note B2C.** Les clauses limitatives de responsabilité ci-dessus ne sont opposables qu'entre professionnels. Vis-à-vis des consommateurs, s'appliquent les dispositions impératives du Code de la consommation, non susceptibles de limitation contractuelle.

Assurance. Le Prestataire est titulaire d'une assurance de responsabilité civile professionnelle souscrite auprès d'ASSURMAX. L'attestation en cours de validité est communiquée sur simple demande.

Article 16 — Force majeure

Aucune des parties ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations dû à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (catastrophe naturelle, pandémie, guerre, grève générale, défaillance majeure d'un fournisseur tiers essentiel, etc.). Les délais sont suspendus pendant la durée de l'événement.

Article 17 — Résiliation

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, non remédié dans les quinze (15) jours suivant une mise en demeure adressée par lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception, l'autre partie peut résilier le contrat de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts.

En cas de résiliation à l'initiative d'un client professionnel sans faute du Prestataire, les sommes versées restent acquises au Prestataire au prorata du travail réalisé, majorées de 30 % au titre de l'indemnisation du préjudice.

Un client consommateur peut mettre fin à une prestation en cours par écrit : il ne doit que le prix des prestations réalisées jusqu'à la résiliation, au prorata du devis, sans indemnité.

Article 18 — Droit de rétractation (consommateurs uniquement)

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation, à compter de la conclusion du contrat (pour les prestations de services) ou de la réception du bien (pour les biens matériels). Il notifie sa décision au moyen du formulaire ci-dessous ou de toute déclaration dénuée d'ambiguïté, adressée à contact@squaredspherepro.com. Les sommes versées lui sont remboursées dans les quatorze (14) jours.

Exécution anticipée. Une prestation de service ne commence avant la fin du délai de rétractation que sur demande expresse du consommateur. S'il se rétracte ensuite, il paie la part exécutée jusqu'à sa rétractation, en proportion du prix total (article L.221-25).

Exceptions au droit de rétractation :

- **Prestations de services pleinement exécutées** avant la fin du délai de 14 jours, avec l'accord exprès préalable du consommateur (article L.221-28, 1°).
- **Contenus numériques téléchargeables** (manuels PDF, vidéos, templates) dont l'exécution a commencé après accord exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation (article L.221-28, 13°). Avant tout paiement, le consommateur coche une case dédiée, distincte du bouton de règlement et jamais pré-cochée, par laquelle il demande la mise à disposition immédiate du contenu et reconnaît perdre son droit de rétractation. La date, l'heure et l'adresse IP de cette acceptation sont conservées.
- Biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

Formulaire de rétractation (article R.221-1 du Code de la consommation) :

> À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.
> À l'attention de SquaredSphere PRO — Grégory DURA E.I., 42 rue du Mont Valérien, 92210 Saint-Cloud — contact@squaredspherepro.com
> Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :
> Devis ou commande n° ..... conclu(e) le .....
> Nom du client : .....
> Adresse du client : .....
> Date : .....
> Signature du client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Article 19 — Litiges, médiation et droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action contentieuse. Toute réclamation est adressée par écrit à contact@squaredspherepro.com ; le Prestataire y répond dans un délai de quinze (15) jours.

Médiation de la consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C
49 rue de Ponthieu
75 008 PARIS
Tel : 01 89 47 00 14
Site internet : https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php
Mail : litiges@cm2c.net

Juridiction compétente :

À défaut de résolution amiable, et sous réserve des règles impératives de compétence applicables aux consommateurs, tout litige relatif aux présentes CGV sera soumis aux tribunaux compétents de Nanterre (92).

Acceptation des CGV

En validant une commande, en signant un devis ou en téléchargeant un contenu payant, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, les avoir comprises et les accepter sans réserve.

SquaredSphere PRO — Grégory DURA E.I. · SIRET 443 240 296 00030 · 42 rue du Mont Valérien, 92210 Saint-Cloud · contact@squaredspherepro.com · Tél. 07 84 91 03 03